SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020





Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le Lundi 21 Septembre 2020 à 20H15, salle des fêtes de Lumes selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Secrétaire de séance
- Adoption des Procès-Verbaux des 6 et 10/07/2020
- Bail crèche
- Convention EDF/FDEA
- Terrain Maroteaux
- Tarifs Ardenne Dépannage
- Transfert de compétence (itinéraires cyclables)
- Groupement de commande Ardenne Métropole
- Questions diverses

- Encaissement de chèque
- Avenant marché cantine Lot 1
- Convention Ecole Numérique 2020
- Commission CCID (Modification)
- Devis divers
- Informations diverses
- Questions diverses

Le Maire,
Olivier PETITFRERE

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle des Fêtes le **Lundi 21 Septembre 2020 à 20 H 15** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

<u>Sont présents</u>: Messieurs Eric DEREGARD - Michaël JACQUES – Bastien JAISSON – Jean-Pol LEDOCQ – Guillaume MALHERBE – Laurent NICLOUX – Olivier PETITFRERE.

Mesdames Nadia BOROWY – Anne-Elisabeth DUEZ – Peggy GUILLON – Pascalle LAUX – Ludivine RIVIERE - Annick THELIER.

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Sylvain LIEBEAUX qui donne pouvoir à Madame Peggy GUILLON

Madame Murielle AMBERT qui donne pouvoir à Monsieur Olivier PETITFRERE

Absent:/

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande le retrait du point suivant à l'ordre du jour :

- Convention Ecole Numérique 2020

Ce retrait est accepté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire précise que toutes les décisions prises ce jour ont été discutées lors de la réunion préparatoire du 14 Septembre 2020.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES 6 ET 10 JUILLET 2020

Les procès-verbaux des séances des 6 et 10 Juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



BAIL DE LA CRECHE

Suite à la cession du fonds de commerce de la micro-crèche et du changement de propriétaire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de maintenir le loyer de base mensuel de 1 037,19 € à la SAS LES BOHEMES à compter du 1^{er} Septembre 2020.

DELIBERATION

ADHESION DE LA COMMUNE DE LUMES AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURES D'ELECTRICITE DE LA FDEA

Monsieur le Maire informe les élus qu'à partir du 31 décembre 2020, les tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV) pour les sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 Kva seront supprimés. De ce fait la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité devient obligatoire.

La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes nous propose l'adhésion sous forme de convention à un groupement de commande afin de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le Conseil Municipal:

- Accepte à l'unanimité les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande pour le compte de la commune de LUMES et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

DELIBERATION

ACHAT DE TERRAIN – INDIVISION MAROTEAUX

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer l'achat de terrain (parcelle cadastrée AC 129 d'une superficie totale de 18 a 66 ca) avec l'indivision MAROTEAUX au prix de 12 000 euros et conformément à la décision de ne pas renoncer au droit de préemption sur la vente de ce terrain (délibération du 18/06/20), auprès de la SCP BOHN/LAUNOIS. Frais de notaire en sus.

La Commune de Lumes est traversée par la RD33 et subit les inconvénients d'un flux automobile important et d'une vitesse excessive. L'acquisition de cette parcelle permettrait à la commune de réaliser son projet de piste cyclo pédestre et offrirait aux habitants la possibilité de pouvoir rejoindre le centre du village, les écoles et les commerces en toute sécurité et de manière écologique.

Le prix d'achat du terrain proposé par la commune et le motif de non renonciation du droit de préemption ont été réclamés par le Tribunal Administratif.



ENLEVEMENT DE VEHICULE

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent l'enlèvement des véhicules à stationnement abusif par la société ARDENNE DEPANNAGE (Garage BAUDOIN) selon leur tarif en vigueur et les différents cas constatés.

A ce jour, l'enlèvement d'un véhicule en fourrière est de 162,00 € TTC, l'expertise est facturée 61,00 € TTC et la destruction 30,10 € TTC. Les frais seront facturés au propriétaire du véhicule s'il est identifié.



TRANSFERT DE COMPETENCE « REALISATION ET ENTRETIEN DU RESEAU D'ITINERAIRES CYCLABLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le transfert de compétence « réalisation et entretien du réseau d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire » à Ardenne Métropole dans le cadre de l'approbation du programme local de l'habitat-plan de déplacements urbains.



GROUPEMENT DE COMMANDE 2020/2021 - ARDENNE METROPOLE

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la convention de groupement de commandes proposée par Ardenne Métropole et autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Sont retenus par la commune :

- 1) Fourniture, transport et livraison de sel de déneigement,
- 2) AMO Etude photovoltaïque.

DELIBERATION

ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent l'encaissement du chèque de 936,00 € de la Caisse Meusienne d'Assurances Mutuelles correspondant au remboursement des dommages subis à la crèche lors de la tempête du 09/02/2020.



MODIFICATION AVENANT N° 1 M.C.G. Lot 1

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la modification de la délibération du 22/01/2020 (Avenant n° 01 – M.C.G. Lot 01 : Gros œuvre) dans le cadre du marché « rénovation du restaurant scolaire et de la maison des associations » selon les termes ci-dessous :

Le tableau suivant récapitule alors le nouveau montant du marché concernant le Lot 01 :

Montant initial HT	27 083,33 €
Montant HT (en + ou en -)	550,00 €
Nouveau montant du marché compte tenu de l'avenant	27 633,33 €
TVA 20,00%	5 508,34 €
Nouveau montant du marché TTC	33 050,00 €

DELIBERATION

DELIBERATION MODIFICATIVE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire et suite au courrier du 17 juillet 2020 des services préfectoraux, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, modifient la délibération du 18/06/2020 comme suit :

Sont ainsi désignés : <u>Titulaires</u> : Nadia BOROWY Arwa BEN REJEB

Anne-Elisabeth DUEZ

Bastien JAISSON

Jean-Pol LEDOCQ

Sylvain LIEBEAUX

Laurent NICLOUX

Cindy CHEZE

Sabine JACQUIER

Camille LECLERE

Anthony GRAVE

Carole LEDOUX

<u>Suppléants</u>: Murielle AMBERT Amandine DOUDOUX

Eric DEREGARD Gustave BERNIER
Michaël JACQUES Gaëlle BENCHABANE
Annick THELIER Mélissa AMBERT

Guillaume MALHERBE Jacqueline DAUTREMONT

Ludivine RIVIERE Jacqueline DUEZ

Les membres présents acceptent de proposer ces contribuables à la Direction Générale des Finances Publiques.

DEVIS DIVERS



DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent les devis suivants (TTC) :

- La Grand Ruelle (Enrochement anti-effraction)	5 356,80 €
- VANNET Mehdi (Vestiaires terrain de foot)	4 284,87 €
- THEVENIN José (Surpresseur terrain de foot)	5 526,00 €
- SPIE (Pose illuminations)	3 916,80 €
- SPIE (Dépose illuminations)	2 926,80 €
- TP PONCIN (Trottoirs Maladrerie)	40 205,38 €
- TP PONCIN (Trottoirs Route de Nouvion)	32 405,76 €

- TOUS TRAVAUX D'HABITAT (Façade logements école primaire)	16 236,44 €
- JACQUIER Fabrice (Désamiantage logements école primaire)	1 528,80 €
- JACQUIER Fabrice (Désamiantage cantine scolaire)	6 273,60 €
- ARDENN ÉCLAIR (Rénovation logement mairie annexe)	28 229,14 €
- C.I.P. (Rénovation logement mairie annexe)	10 854,84 €
- BAUDY Michel (Rénovation logement mairie annexe)	9 666,40 €
- TUTIAUX Pascal (Rénovation logement mairie annexe)	11 861,82 €
- L'ARTISAN COUVREUR (Rénovation logement mairie annexe)	1 287,60 €
- VANNET Mehdi (Réfection logement école maternelle)	29 677,65 €
- A.B.I. (Réfection logement école maternelle)	8 625,39 €

- C.M.D. (Garde-corps bibliothèque)

13 550,40 €

par 14 Voix favorables et 1 abstention Mme THELIER. Elle reste pour une protection basique, pour mettre en sécurité cet espace, la proposition initiale était suffisante.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit, avec ce garde-corps, d'identifier le bâtiment « bibliothèque », ce que l'autre modèle ne permet pas. En choisissant le modèle basique, d'un commun accord, il faudrait ajouter un panneau « bibliothèque » sur la façade du bâtiment et donc les coûts finiraient par se rejoindre.

Pour information:

Annick THELIER

- IOBURO (Projecteur école primaire)	834,00 €
- UGAP (Tableau pivotant école primaire)	351,55€
- GAUTHIER (Stores école maternelle)	1 020,00 €

Eric DEREGARD

- WESCO (Linge école maternelle et cantine)	388,60 €
- HENRI JULIEN (Vaisselle cantine)	917,12€
- ARDENN ECLAIR (Sèche main école maternelle)	649,38 €

Olivier PETITFRERE

- CLOSATIS (Rideau atelier communal)	1 407,60 €
- IOBURO (Ordinateur Garde Champêtre)	576,80€
- VANNET Mehdi (Bloc serrure atelier communal)	847,50€
- VANNET Mehdi (Vitrage bibliothèque)	192,25€
- GOUTH Didier (Réparation logement communal)	144,40€
- 3 PROTECTION (protections incendie)	391,13 €

INFORMATIONS DIVERSES

Annick THELIER:

 Prochain CLSH: du 19 au 30 Octobre 2020 sur le thème de l'automne (ateliers autour de la pomme, les soupes d'automne et une animation Halloween). Les gestes barrières seront toujours d'actualité. Les inscriptions sont lancées. Le programme complet sera envoyé aux élus dans l'hebdo de vendredi.

Eric DEREGARD:

- Merci à Jean-Pol pour l'aide à la rédaction du bulletin et à Laurent pour tout le travail fait pour la mise en page et l'aide apportée à Carine. Nous avons, je pense, proposé une belle gazette à la population.
- Réunion « cadre de vie », semaine 42.
- Réunion « communication » certainement semaine 44.
- Rappel de l'annulation du concours des maisons fleuries, du nettoyage d'automne et des illuminations.

Olivier PETITFRERE:

- Facture de gardiennage (de minuit à 7 H 00) suite à l'effraction à l'atelier le 09/09/2020 pour un montant de 277,20 €.
- Attribution par la CAF d'une subvention de 4 500,00 € à l'ALSH au titre de la Charte Qualité 2020 (3 soleils sur 4).
- Notification du FCTVA 2020 pour un montant de 69 156,00 €.
- Notification d'une subvention (DSIL) d'un montant de 78 410,00 € pour les travaux de rénovation de la toiture de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques.
 - Une demande de subvention sera adressée à Ardenne Métropole pour la rénovation des F2 dans le cadre de l'économie d'énergie.
- Arrêté municipal pris pour le stationnement des caravanes et autocaravanes.
- Arrêté du Conseil Départemental relatif au changement de gestionnaire de la micro-crèche « Les Petits d'Houmes ».
- Rapport de Bureau Véritas concernant la vérification annuelle des buts de foot, jeux.... Les réparations ont été réalisées par les agents.
- Annulation des différentes festivités jusqu'au 31 décembre 2020 inclus, y compris le 31 décembre et le concours des illuminations.
- Fibre optique : branchements terminés. Dans l'attente du contrôle réalisé par la Région. Raccordement des foyers avant la fin de l'année.
- Inscriptions à la cantine scolaire par mail. Les retours sont corrects.
- Travaux de la cantine scolaire pratiquement terminés, exceptés le plan d'évacuation et les extincteurs. Ouverture après les vacances de La Toussaint.
- Nettoyage du talweg (Joie de Vivre) prévu avec location d'une mini-pelle (suite au courrier de M.
 POTET). L'entreprise COLAS a été contactée pour les plaques qui s'affaissent.
- Vérification prévue des bouches d'incendie de la commune.
- Répartition des petits dans 2 classes en raison d'un nombre important cette année et renfort d'un agent communal deux fois 1 H 30 par semaine (le mardi et le jeudi).

COURRIERS DIVERS

- Félicitations de Marc LAMENIE pour l'élection du Maire.
- Remerciements de Mmes LAURENT et DAUTREMONT pour leur cadeau d'anniversaire.
- Demande d'emplacement pour un food-truck à compter du mois d'octobre.

QUESTIONS DIVERSES

Annick THELIER demande:

- Si elle organise cette année l'élection du CME. La réponse est positive.
- Ce qu'il en est de l'arrêté sécheresse. Monsieur le Maire précise que les demandes des habitants concernant les dégâts sur leur habitation seront recueillies en mairie et transmises à la Préfecture.

Bastien JAISSON demande où en est la distribution des nouvelles poubelles. Monsieur le Maire lui répond que c'est en cours et qu'il y a eu quelques problèmes dans l'organisation d'Ardenne Métropole.

FIN DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 00.

Le Secrétaire de séance

Eric DEREGARD

-

Le Maire,

Olivier PETITFRERE